

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**27 JUIN 2018**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Intégration de la Ville de  
Saint-Germain-en-Laye  
au périmètre de réflexion  
pour l'ouverture d'un  
service de location de  
vélos électriques par Ile-  
de-France Mobilités**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 juin 2018  
par voie d'affichages  
notifié  
transmis en sous-préfecture  
le 28 juin 2018  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 juin 2018

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis PRINQUASSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur JOUSSE  
Madame PEYRESAUBES à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame ANDRE à Monsieur JOLY  
Monsieur PAQUERIT à Monsieur PERICARD  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Etaient absentes :**

Madame de CIDRAC  
Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur VILLEFAILLEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20180627-18-C-15-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2018  
Date de réception préfecture : 28/06/2018

**N° DE DOSSIER** : 18 C 15

**OBJET** : INTÉGRATION DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE AU PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION POUR L'OUVERTURE D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES PAR ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEGUAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par courrier en date du 17 avril 2018, Île-de-France Mobilités (Syndicat des Transports d'Île-de-France) a informé la Ville du lancement d'une étude pour la création d'un service public de location de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Région. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos électriques est prévu au plus tard en septembre 2019.

L'objectif du projet est de permettre aux habitants de la Région Île-de-France de bénéficier d'une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable.

Ce service prendra la forme d'une concession de service public. Le prestataire aura à sa charge la mise à disposition, l'entretien-maintenance et l'exploitation du service et n'engendrera aucun frais à la charge de la commune et aucune installation fixe sur son territoire.

Île-de-France Mobilités envisage un tarif incitatif et abordable pour l'utilisateur avant déduction éventuelle du remboursement par l'employeur. Les durées de location seront longues (plusieurs mois) et non renouvelables. L'objectif est d'inciter les habitants à découvrir la mobilité douce sur le territoire et d'inciter à l'achat d'un vélo électrique personnel à termes. Le tarif de l'abonnement reste à déterminer, notamment en fonction des réponses apportées à l'appel d'offres.

Au regard des investissements consacrés par la Ville à l'utilisation des circulations douces et notamment aux déplacements sécurisés en vélos, il apparaît que cette étude est particulièrement intéressante pour inciter de nouveaux utilisateurs à choisir ce mode de déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre favorablement à la proposition de la Région Île-de-France et d'inscrire le territoire de Saint-Germain-en-Laye dans le périmètre de réflexion pour l'ouverture d'un service de location de vélos à assistance électrique par Île-de-France Mobilités.

## DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

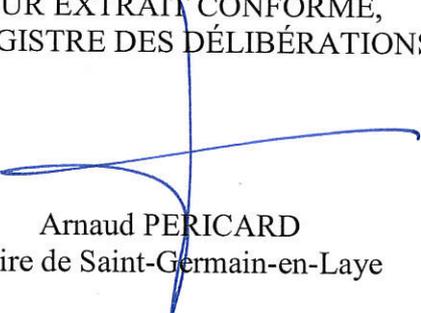
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre favorablement à la proposition de la Région Île-de-France et d'inscrire le territoire de Saint-Germain-en-Laye dans le périmètre de réflexion pour l'ouverture d'un service de location de vélos à assistance électrique par Île-de-France Mobilités.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye